



VILLE DE DRAGUIGNAN



À Draguignan, le 24 septembre 2024.

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni dans la salle C de la maison des sports et de la jeunesse, le mardi 24 septembre 2024 à 18 h, sous la présidence de Pascal Delugeau.

Étaient présents : Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Arnaud Autric, Jean-Yves Jambu, Éric Dufétel, Muriel Simon-Devos, Nicole del Cucina, Christian Lallier, Hervé Thinnes, Marie-Christine Omdahl, Maurice Doumax, Pascal Delugeau (rapporteur).

Étaient absents, et pour la plupart excusés : Gilbert Wiencek, Jean-Daniel Giboin, Roger Contri, Patrick Chatelain, Christian Glénard, Hubert Nicolas, Pierre Malléus, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca.

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. Fête des quartiers sud & ouest 2024 : retour d'expérience
2. Création de commissions
3. Points soulevés depuis la dernière réunion
4. Informations diverses
5. Questions diverses

\*\*\*

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président accueille Richard Devilette, élu référent des conseils de quartier, Bernard Bonnabel, élu référent du conseil de quartier ouest, accompagnés de Magali Enet, du service vie des quartiers et cadre de vie.

#### **1. Fête des quartiers sud & ouest 2024 : retour d'expérience**

Le dispositif et les innovations ont rencontré un vif succès auprès non seulement des visiteurs, mais aussi des professionnels présents. Une idée a germé pour le millésime 2025 : proposer un barbecue géant, animé par des volontaires ; les visiteurs achèteraient leur nourriture à cuire chez les exposants présents, la confieraient à ces volontaires et la récupérerait le moment venu.

La participation des habitants du quartier ouest n'a pas été à la hauteur de ce que les organisateurs attendaient. Il est vrai que le temps maussade a dû rebuter bien des familles.

Des photos sont disponibles en ligne en suivant ce lien : <https://draguisud.fr/photos-fete-des-quartiers-sud-et-ouest-draguignan-2024>. Merci à Jeff Conangle, le photographe amateur, et à Sophie Langer, présidente du conseil de quartier sud qui a mis ces clichés à disposition !

#### **2. Création de commissions**

Pour améliorer le suivi des différents thèmes traités par le conseil de quartier, le président propose la création de commissions dédiées à ceux-ci. Ainsi pourraient être créées les commissions suivantes, animées par les volontaires qui sont appelés à se faire connaître pour compléter les volontariats enregistrés en séance.

- a. Plan local d'urbanisme, révision en cours : Sylvie Fecho Felin, Nicole del Cucina. Un atelier PLU est programmé pour les conseillers des quartiers sud & ouest le mercredi 27 novembre prochain, de 18 h 30 à 20 h, en salle des Cordeliers, à l'hôtel de ville.
- b. Voirie, dont le développement des pistes cyclables : Pascal Delugeau, Pierre Ledesma.
- c. Gestion des déchets, dont le pôle de transition environnementale : Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Hervé Thinnes, Guillaume Métivier.
- d. Voisins vigilants, sujet d'actualité : à identifier.
- e. Événementiel : à identifier.

### 3. Point soulevé depuis la dernière réunion

- a. Des nuisances sonores ont fait l'objet de doléances du côté du Baguier et de la Clappe. Un appel à témoignages est lancé pour savoir si d'autres personnes les ont subies. Merci de les transmettre au conseil de quartier à l'adresse suivante : [ouest@ville-draguignan.fr](mailto:ouest@ville-draguignan.fr).

### 4. Informations diverses

- a. Par arrêté préfectoral en date du 27 août dernier, certaines communes du Var, dont Draguignan, sont placées en alerte sécheresse renforcée.
- b. Le samedi 12 octobre, de 9 à 12 heures, aura lieu une collecte de déchets verts sur les parkings de la Foux et de l'ancienne prison.
- c. Voisins vigilants : le conseil attend un retour de ce qu'il s'est dit lors de la réunion qui s'est tenue à ce sujet en mairie le 16 avril dernier.
- d. Projet participatif : point de situation

Toutes les informations sont accessibles en suivant ce lien : <https://jeparticipe.ville-draguignan.fr/dialog/budget-participatif-2024>

- e. Point de situation des travaux dans la ville.

Les habitants témoignent des travaux intervenus depuis la dernière réunion. L'occasion se présente de rappeler que les travaux font parfois intervenir plusieurs niveaux de responsabilité : la mairie, l'agglomération et le département, le plus souvent.

- f. Dépôts sauvages

Une action de fouille de sacs au sol, organisée par la ville dans le centre historique, s'est déroulée le 18 septembre. L'objectif était de pouvoir identifier les responsables de dépôts sauvages et ainsi de lutter contre ce fléau.

Pour ce faire, la police municipale s'est dotée d'une brigade de police de l'environnement composée de trois agents. En charge de la lutte contre les dépôts sauvages, ces agents mènent des actions de prévention et de répression. Les auteurs de dépôts sauvages encourent une amende de cinquième classe pouvant aller jusqu'à 1500 €.

À savoir, la collecte des dépôts sauvages représente près de 1,4 t par jour, pour un surcoût pour les pouvoirs publics de 460 000 € par an en moyenne. On parle de surcoût, car il s'agit d'une prestation supplémentaire. Si les usagers déposaient leurs déchets aux endroits indiqués, ce poste de dépense n'existerait pas.

- g. Rappel du rôle des fiches de suivi

Dès lors qu'un point nécessite une action des pouvoirs publics, de la mairie, de l'agglomération ou du département, le conseil de quartier édite une fiche de suivi, la renseigne le plus précisément possible et la transmet au service vie des quartiers et cadre de vie. Celui-ci oriente la fiche vers le ou les services concernés, qui analysent le problème, mènent une action et renseignent à leur tour la fiche, avant que celle-ci soit retournée au conseil de quartier. En fin de traitement, cette fiche est mise en ligne. Voici le lien qui conduit à la page, les fiches sont accessibles tout en bas : <https://www.ville-draguignan.fr/mes-demarches/conseils-de-quartier/conseils-de-quartier/>

- h. Gêne occasionnée par les sangliers : un extrait de l'article paru en mai 2023 dans le magazine municipal est inséré à la fin de ce compte rendu.

## 5. Questions diverses

### a. Qu'en est-il du déploiement de la fibre ?

Le conseil renvoie vers les comptes rendus précédents tant la situation n'a pas évolué depuis.

### b. Qu'en est-il du carrefour à sens giratoire du Flayosquet ?

Les acquisitions foncières sont en cours et rencontrent les difficultés créées par certains propriétaires récalcitrants. Ce dossier est entre les mains du conseil départemental.

### c. L'état de la voirie de la contre-allée avenue Salvador Allende (ancienne voie ferrée) est déplorable. Ceci est dû en grande partie aux passages répétés des camions poubelles. Que peut-on faire pour corriger ceci ?

Cette voie est du ressort du conseil départemental, lequel sera saisi par la mairie.

\*\*\*

Au terme de cette réunion, trois nouveaux conseillers se sont manifestés : Sylvie Fechino Felin, Guillaume Métivier et Pierre Ledesma. Tous trois ont intégré l'une de nos commissions. Qu'ils soient les bienvenus.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 10 décembre prochain à 18 heures, à la maison des sports et de la jeunesse.

Rappel : merci de diffuser l'adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest : [ouest@ville-draguignan.fr](mailto:ouest@ville-draguignan.fr).

À 19 h 50, le président remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion.



# Les lieutenants de louveterie

Collaborateurs bénévoles de la Police municipale, les lieutenants de louveterie exercent des missions de service public pour assurer la protection de la faune et de la flore, tout en prévenant des dommages importants liés aux activités agricoles, forestières et aquacoles.

## 1 200 ans d'histoire

La dénomination de lieutenant de louveterie est née, sous Charlemagne, de la nécessité de protéger les populations contre les loups. Aujourd'hui, la louveterie a évolué en fonction des besoins de la société et des peuplements de la faune sauvage.

Nommés par le préfet pour une période de 5 ans, les lieutenants de louveterie exercent trois grands types de mission :

- ils concourent à la régulation des animaux susceptibles de causer des dégâts et des dommages ainsi qu'à l'atteinte à la sécurité publique, tels que les sangliers ;
- ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de la circonscription qui leur est fixée, les infractions à la Police de la chasse ;
- ils sont les conseillers techniques de l'administration de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage et organisent, pour son compte, les chasses et les battues administratives.

Les modalités d'interventions (battue, tirs de nuit...) sont définies par le lieutenant de louveterie en fonction du problème et de son contexte.

L'implication de l'ensemble des acteurs locaux, notamment la Police municipale et les agriculteurs, est souvent requise afin que l'action soit la plus efficace possible :

**“Réguler les populations de sanglier”**

connaissance fine du terrain, aide à la sécurisation du site, éventuelle participation à l'action de chasse, gestion des carcasses, veille...

L'importance de la présence des agents louvetiers s'accroît avec l'augmentation chaque année de la population de sangliers, et ce, malgré les efforts conjoints avec la Police municipale pour la réguler.

Ce phénomène est multifactoriel avec notamment :

- le dérèglement climatique ;
- la gestion cynégétique ;
- l'extension de l'urbanisation ;
- le nourrissage par les particuliers.

Les conséquences de cette augmentation sont multiples :

- dégâts aux cultures (en particulier maïs, blé tendre et prairies) ;
- dégâts aux biens (jardins, golfs, terrains de sport...);
- risques pour la sécurité publique : collisions routières, accidents aux personnes ou à leurs animaux domestiques ;
- menace sur la petite faune : prédation ou piétinement des nids et des jeunes (animal omnivore).

## Solliciter une intervention

Vous vous trouvez en difficulté face à la faune sauvage ou vous subissez des dégâts sur votre terrain clôturé ? Voici la marche à suivre :

- signalez la problématique à la Police municipale en contactant le 04 94 60 61 64 ;
- la Police municipale enregistre les renseignements, se rend sur place si besoin et contacte un lieutenant de louveterie pour intervention ;
- le lieutenant vous contacte, expertise la situation et rend compte à la DDTM ;
- un arrêté préfectoral est pris pour définir l'intervention.

### Plus d'infos

La Direction départementale des territoires et de la mer  
[www.vauvau.fr/organigramme-et-horaires-de-la-ddtm-du-var-a1715.html](http://www.vauvau.fr/organigramme-et-horaires-de-la-ddtm-du-var-a1715.html)

Site officiel de l'association des lieutenants de louveterie de France  
[www.louveterie.com](http://www.louveterie.com)